

1162

(N° 1)

Charte de l'évêque de Laon,
en vertu de laquelle l'Église de
Prémontré ne sera plus tenue
d'ormais de ay réparations de
l'église de Soupirs

† Mortagne 1153 - 1174

1124

(1) aliquod consilium daret, qu'il
leur donnât quelque bon avis,
quelque expédient. Mais je crois
qu'il faut plutôt lire auxilium,
aide, secours.

(2) de Prémontré? de
Soupirs? le texte ne le dit pas.

Nous, Gaultier, par la grâce de
Dieu, évêque de Laon, s'avoir
faisons à tous présents et à venir
que Baudouin de Soupirs et
ses hommes avaient commencé de
bâter une église dans laquelle
ils pussent s'assembler pour le
service de Dieu, mais s'étant
trouvés dans une complète
impuissance de l'achever eux-
mêmes, ils allèrent trouver
Hugues, abbé de Prémontré et
lui demandèrent avec instance
de leur venir en aide pour
l'achèvement de ladite église.
Plus tard, après d'libération, ils
firent d'un commun accord
~~cession~~ cession perpétuelle
à l'Église de Prémontré, par
l'intermédiaire de Mgr l'évêque
Barthélemi notre prédécesseur,

1112 - 1150